régulateurs (que l'on utilise principalement pour stabiliser les prix) et les contingents d'exportation (nécessaire pour assurer des prix de monopole). Même les cartels qui ont obtenu de bons résultats pendant quelque temps se sont effondrés, car l'un des deux mécanismes n'a pas fonctionné comme prévu.

Dans les années 70 et 80, des producteurs de matières premières ont fait de gros efforts afin de maximiser leur puissance commerciale en créant des cartels pour accroître leurs revenus.<sup>6</sup> Voici les producteurs qui ont fait les plus gros efforts en vue de se cartelliser :

- les exportateurs de pétrole sous les auspices de l'OPEP;
- les principaux producteurs de bauxite sous les auspices de l'Association internationale de la bauxite;
- les producteurs de phosphate;
- les grands producteurs de cuivre sous les auspices du Council of Copper Exporting Countries;
- les producteurs d'étain par l'Accord international sur l'étain;
- les principaux producteurs de café, par le biais d'une série de sociétés à administrations interreliées et d'ententes de financement de la constitution de stocks.

En outre, des initiatives ont été entreprises de temps en temps concernant le minerai de fer et le mercure et un certain nombre d'autres produits, comme le thé, le bois tropical, le caoutchouc naturel, le nickel, le tungstène, le cobalt, le columbium, le tantale, le poivre et la quinine. Certains accords ont enregistré quelques succès, notamment les accords sur le pétrole, les phosphates et le café. D'autres ont décliné rapidement, soit les accords sur la banane, la bauxite, le cuivre et l'étain. Les cartels du secteur des matières premières regroupant nombre de pays ont une durée de vie relativement courte. C'est pourquoi, dans les documents qu'ils publient, les économistes soutiennent que leur effondrement est inévitable. Le diamant est la matière première la plus cartellisée. De Beers, un cartel privé, gère la commercialisation des diamants sud-africains et russes.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Richard E. Caves, «International Cartels and Monopolies in International Trade», paru dans *International Economic Policy: Theory and Evidence*, sous la direction de Rudiger Dornbusch et Jacob A. Frenkel, Baltimore: The John Hopkins University Press, 1979, pages 39 à 73.